



## Club des EXPERTS en TRANSMISSIONS & Fusions Acquisitions

Le « Business Club » des professionnels  
de la transmission d'entreprises et de fonds de commerce



## SOMMAIRE

---

1. **A qui s'adresse le « Club des Experts » ?**
2. **Quels services offre le « Club des Experts » ?**
3. **Combien coûte l'abonnement au « Club des Experts » ?**

## I. A QUI S'ADRESSE LE « CLUB DES EXPERTS » ?



Le « **Club des Experts en Transmissions & Fusions Acquisitions** » est ouvert à tous les professionnels qui développent leurs activités dans le domaine de la transmission d'entreprises et de fonds de commerce.

Il a été conçu pour les Conseils en Fusions Acquisitions, Agences & Mandataires en vente de fonds de commerce, Notaires, Avocats, Experts-comptables, etc.

Le « **Club des Experts** » permet à ces professionnels d'optimiser à la fois leur visibilité et leur chiffre d'affaires en matière de transmission d'entreprises et de fonds de commerce. ■

## 2. QUELS SERVICES OFFRE LE « CLUB DES EXPERTS » ?

L'abonnement au « **Club des Experts en Transmissions & Fusions Acquisitions** » donne droit à :

**1 POUR OPTIMISER VOTRE VISIBILITÉ :**  
une page entière dans l' « **Annuaire des Experts en Transmissions & Fusions Acquisitions** »

*Pour en savoir plus sur l' « Annuaire des Experts », voir page 6.*



**2 POUR OPTIMISER VOTRE CHIFFRE D'AFFAIRES :**  
l'accès à la « **Bourse des mandats** » (première bourse interprofessionnelle)

La « Bourse des mandats » est un concept nouveau. L'idée de base est simple. Il s'agit de permettre aux professionnels de la transmission d'entreprises et de fonds de commerce membres du « Club des Experts », en utilisant un extranet confidentiel, sécurisé et interprofessionnel qui leur est réservé (avec code d'accès), de profiter, en gardant leur totale indépendance et dans le respect de leur déontologie, de deux flux possibles d'affaires :

### 1<sup>E</sup> FLUX POSSIBLE D'AFFAIRES

Dans un cadre totalement confidentiel, vous pouvez lancer des appels d'offres destinés aux autres membres du Club ou y répondre (par exemple pour des apports d'affaires ou des coopération inter mandat).

*Pour en savoir plus sur la « Bourse des mandats », voir page 7.*

### 2<sup>E</sup> FLUX POSSIBLE D'AFFAIRES

Dans un cadre totalement confidentiel, vous pouvez répondre à des appels d'offres lancés, de l'extérieur de l'extranet, par des cédants ou des repreneurs d'affaires.



L'abonnement au « **Club des Experts** » vous donne également droit à « **La Newsletter sur la transmission d'entreprise** », à la pose d'annonces gratuites sur AgoraBiz.com, au système des « **alertes email** » et à l'utilisation du « **Fonds documentaire** ».

### 3. COMBIEN COÛTE L'ABONNEMENT AU « CLUB DES EXPERTS » ?

Le principe est simple : l'abonnement comprenant l'achat d'une page dans l'« **Annuaire des Experts** », le coût dépend de l'étendue de la présence que vous souhaitez dans cet Annuaire.

Vous avez en effet le choix entre trois formules d'abonnement annuel :

#### 1. Présence uniquement dans l'« Annuaire des Experts » de votre région :

Vous souhaitez ne figurer que dans l'« Annuaire des EXPERTS en TRANSMISSIONS & Fusions Acquisitions » de votre région (et profiter de tous les autres services du Club).

Montant de l'abonnement annuel ..... **450 euros HT**

#### 2. Présence dans l'« Annuaire des Experts » de votre région + présence nationale :

Vous souhaitez figurer dans l'« Annuaire des EXPERTS en TRANSMISSIONS & Fusions Acquisitions » de votre région ainsi, en plus, que dans l'Annuaire national et dans l'Annuaire de toutes les autres régions (et profiter de tous les autres services du Club).

Montant de l'abonnement annuel ..... **1500 euros HT**

#### 3. Abonnement sans présence dans l'« Annuaire des Experts »

Vous souhaitez vous abonner au Club (pour profiter de tous les autres services) mais vous ne souhaitez pas figurer dans l'« Annuaire des EXPERTS en TRANSMISSIONS & Fusions Acquisitions »

Montant de l'abonnement annuel ..... **450 euros HT**

#### L'abonnement au « Club des Experts » vous permet donc :

- ▶ D'optimiser votre visibilité avec une page entière dans l'« Annuaire des Experts ».
- ▶ D'optimiser votre chiffre d'affaires avec la « Bourse des mandats » (seule bourse interprofessionnelle).

## L'« ANNUAIRE DES EXPERTS EN TRANSMISSIONS & FUSIONS ACQUISITIONS »

L'« Annuaire des Experts » vous permet :

### 1. Une visibilité importante auprès d'un vaste public de cédants et repreneurs d'affaires.

L'« Annuaire des Experts » est en effet consulté par les utilisateurs :

d'une part, d'**AgoraBiz.com**, site leader en matière de transmission d'entreprises, de fonds de commerce et de clientèles



d'autre part de **ma-institute.com**, site de l'« Institut Européen des Fusions Acquisitions »



### 2. D'avoir une page entière dans l'« Annuaire des Experts »



Vous pourrez administrer vous-même la page présentant votre société, cabinet, étude ou agence dans l'« **Annuaire des Experts** » et l'utiliser comme un véritable site personnel

#### Eric BOCARD de LA ROCHE

38 boulevard Bonne-Nouvelle  
75010 Paris

#### Présentation de la structure

BOCARD de LA ROCHE & ASSOCIES est une SCP d'a été créée en 1977. Elle est née du rapprochement de Maître Eric BOCARD de LA ROCHE, spécialiste en droit des sociétés et en droit des montages haut de gamme, et de Maître Patrick VAIRES, spécialiste en droit fiscal. Le cabinet intervient régulièrement dans des opérations de Fusions Acquisitions et de restructuration. Il a développé une expertise dans l'accompagnement des opérations de LBO et est susceptible d'offrir un accompagnement complet de la phase de pré-acquisition et de la mise au point du montage jusqu'à la rédaction de l'ensemble des actes, tant en ce qui concerne les investisseurs. Le cabinet regroupe aujourd'hui 15 avocats collaborateurs.

BOCARD de LA ROCHE & ASSOCIES a ouvert en décembre 2004 un bureau à Lyon (09 49 00 09) et fait partie du réseau international d'avocats LAWSON.

#### Domaines d'intervention de la structure

Droit des sociétés  
Fusions Acquisitions  
Restructurations  
Optimisation en matière fiscale  
Droit fiscal

## LA « BOURSE DES MANDATS » (PREMIÈRE BOURSE INTERPROFESSIONNELLE)

Un extranet confidentiel, sécurisé et interprofessionnel pour optimiser votre chiffre d'affaires.

La « Bourse des mandats » est un concept nouveau. L'idée de base est simple. Il s'agit de permettre aux professionnels de la transmission d'entreprises et de fonds de commerce membres du « Club des Experts », en utilisant un extranet confidentiel, sécurisé et interprofessionnel qui leur est réservé (avec code d'accès), de profiter, en gardant leur totale indépendance et dans le respect de leur déontologie, de deux flux possibles d'affaires :

### 1<sup>e</sup> flux possible d'affaires

**Dans un cadre totalement confidentiel, vous pouvez lancer des appels d'offres destinés aux autres membres du Club ou y répondre.**

Ainsi, par exemple, un conseil en Fusions Acquisitions ou une agence spécialisée en vente de fonds de commerce qui a un mandat de vente d'une affaire mais qui n'a pas d'acheteur adapté peut lancer un appel d'offres anonyme sur la « Bourse des mandats » à destination des autres membres du Club. On peut imaginer que l'un de ses confrères ou un autre professionnel (expert-comptable, avocat, notaire, etc.), qui a dans sa clientèle un repreneur ayant le bon profil, lui réponde.

Autre exemple : un professionnel dont l'activité n'est pas de prendre des mandats (expert-comptable, avocat, notaire, etc.) a dans sa clientèle un dirigeant de société ou un commerçant susceptible de céder son affaire dans les prochains mois. On peut imaginer qu'il lance un appel d'offres confidentiel sur la « Bourse des mandats » pour rechercher un professionnel de la transmission d'entreprises et de fonds de commerce susceptible de proposer un mandat à son client.

Dans tous les cas, il appartient aux membres du Club qui utilisent la « Bourse des mandats » pour des apports d'affaires de régler entre eux, confidentiellement et dans le respect de leurs obligations déontologiques, les éventuelles rétrocessions d'honoraires ou rémunérations d'apports d'affaires.

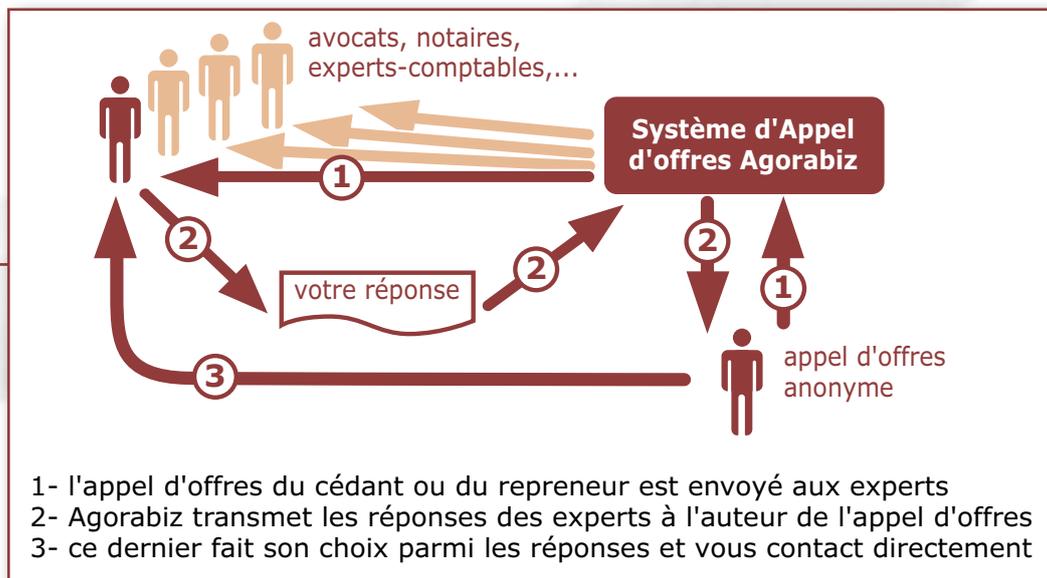


## 2<sup>e</sup> flux possible d'affaires

**Dans un cadre totalement confidentiel, vous pouvez répondre à des appels d'offres lancés, de l'extérieur de l'extranet, par des cédants ou des repreneurs d'affaires.**

AgoraBiz.com est l'un des sites leaders en matière de transmission d'entreprises et de fonds de commerce (actuellement plus de 8 800 annonces sont en ligne). Les cédants et repreneurs d'affaires qui utilisent AgoraBiz.com ont la possibilité de lancer, via le site, des appels d'offres pour demander des devis d'intervention aux professionnels membres du « Club des Experts en Transmissions & Fusions Acquisitions ».

Ils peuvent ainsi avoir besoin d'un conseil en Fusions Acquisitions ou d'une agence spécialisée pour donner un mandat, d'un expert-comptable pour évaluer leur affaire ou faire un audit, d'un avocat ou d'un notaire pour prendre en charge la rédaction des actes, etc. En votre qualité de membre du « Club des Experts », vous recevrez ces appels d'offres et pourrez, s'ils vous intéressent, y répondre.



**La « Bourse des mandats » du site AgoraBiz.com n'est en rien un réseau.**

Vous devez adhérer au « Club des Experts », business club interprofessionnel, pour l'utiliser mais vous conservez votre totale indépendance et pouvez utiliser la « Bourse des mandats » de façon anonyme et confidentielle.